



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- intervenir face à une situation d'accident du travail.



PUBLIC

Toute personne salariée ou non volontaire pour devenir SST. Formation éligible au CPF.

4 personnes minimum à 10 personnes maximum



PREREQUIS

Maîtriser le français oral



ACCESSIBILITE

Cette session est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée des adaptations nécessaires.





CONTENU

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Protéger de façon adaptée

Examiner la victime

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

Définir les différents éléments du message d'alerte

Secourir la victime de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Des allègements de formation sont possibles pour les pompiers volontaires à jour de leurs obligations de formation et les titulaires du PSC1. Nous consulter.

Notre programme de formation est issu du document
de référence **INRS : SST V8 01 2021**



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Vidéo projection

Plan de prévention et plan d'intervention + pictogrammes

Mannequins : adulte, enfant, nourrisson

Défibrillateur automatisé externe de formation

Mise en situation au cours de cas concrets

Salle de formation adaptée, accessible PMR

Documentation technique

Aide mémoire INRS ED 4085





MODALITES D'EVALUATION

- **Epreuve certificative N°1**

Mise en situation d'accident du travail simulée, l'apprenant devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

- **Epreuve certificative N°2**

Lors d'un échange avec le formateur, en groupe ou en individuel, l'apprenant devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Cette évaluation est réalisée conformément à la grille de certification des compétences du SST.

A l'issue de cette évaluation, une attestation de compétences est remise. Cette attestation pourra être intégrée dans le Passeport Prévention de chaque salarié.

Le certificat de SST sera adressé à l'employeur ou la personne dans les jours suivants la formation.

Possibilité de s'inscrire à une nouvelle session de formation en cas d'échec aux épreuves certificatives.



RAPPEL REGLEMENTAIRE

La validité de certificat SST est fixée à deux ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Durée de la formation: 2 journées de 7h soit 14 heures

Tarif: 130,80 € nets de taxe par participant (sous réserve de modification)- structure non assujettie à la TVA

Lieu de formation: Choix possible entre plusieurs sites
Montluçon / Moulins / Vichy / Saint Pourçain sur Sioule

Dates et horaires: Nous consulter

Formateurs: Formateurs certifiés INRS



125 Route de Paris 03410 Saint Victor



formation@prestarh.fr



04 43 31 13 56

Pour s'inscrire à une session il suffit de prendre contact avec nous et l'assistante formation vous communiquera les modalités d'inscription.